



Accident de ski non déclaré

Par **valery**, le **14/12/2015** à **13:39**

BONJOUR marque de **politesse** [smile9]

Ma fille (15 ans) a été victime d'un accident de ski en février dernier. Elle était en cours collectif de snowboard. L'ESF l'a mise dans un cours au dessus de son niveau car elle était seule à avoir ce niveau (petite station).

Comme elle avait du mal à suivre, elle a chuté 2 fois de suite sur la même épaule mais sans gravité apparente. Les sauveteurs se sont déplacés sur le lieu de la chute mais n'ont rien décelé de grave. Elle a consulté un médecin le lendemain qui a confirmé qu'il n'y avait aucune séquelle grave. Nous n'avons donc pas fait de déclaration d'accident.

Depuis ma fille se plaint que son épaule se déboite et après avoir consulté différents spécialistes, elle va devoir se faire opérer de l'épaule.

Aujourd'hui avons-nous un recours possible en faisant une déclaration rétroactivement ?

Sachant que j'ai les justificatifs des visites médecins et radios...

En effet, l'opération est très couteuse (2.000 € dépassement honoraires) et il aurait été bien qu'elle soit prise en charge par une assurance (civile, carte premier,...)

Que me conseillez-vous ?

D'avance merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **14/12/2015** à **16:01**

Bonjour,

Ouvrir un dossier sinistre auprès d'un assureur (carte neige, carte bancaire...) vous pourrez attester de l'intervention des secours et de l'erreur de diagnostic.

C'est jouable, et vous ne risquez rien à le faire.